



NOTICE EXPLICATIVE – PROFESSIONNELS LIBÉRAUX VOTRE PREMIER APPEL DE COTISATIONS EN 2026

RÉGIME DE RETRAITE DE BASE (RB)

La cotisation du régime de retraite de base est calculée à partir de vos revenus professionnels de l'année *N-2* (2024) ou d'un **revenu estimé** pour l'année en cours (2026).

COMMENT A ÉTÉ CALCULÉE, À TITRE PROVISIONNEL, VOTRE COTISATION 2026

1 ^{ère} et 2 ^{ème} année d'activité	Assiette forfaitaire de 1 ^{ère} année : 9 131 €	Cotisation annuelle de 1 ^{ère} année : 922 €
	Assiette forfaitaire de 2 ^{ème} année : 8 949 €	Cotisation annuelle de 2 ^{ème} année : 904 €

À partir de la troisième année d'activité, le calcul est effectué en fonction de vos revenus professionnels de l'année **2024** ou d'un **revenu estimé** pour l'année en cours (2026).

- Tranche 1** : revenus compris entre **5 409 €* et 48 060 €** - Taux de cotisation = **8,23 % (jusqu'au 2nd appel de cotisations 2026)**
- Tranche 2** : revenus compris entre **5 409 €* et 240 300 €** - Taux de cotisation = **1,87 %**

* L'assiette minimale de cotisation correspond à $450 \times \text{SMIC horaire}$ en vigueur en 2026 (soit $450 \times 12,02 \text{ €} = 5 409 \text{ €}$). Ainsi, en 2026, la cotisation minimale du régime de retraite de base s'élève à **546 €**.

RÉGIME DE RETRAITE COMPLÉMENTAIRE (RC)

La cotisation du régime de retraite complémentaire est calculée à partir de vos revenus professionnels de l'année *N-2* (2024) ou d'un **revenu estimé** pour l'année en cours (2026).

COMMENT A ÉTÉ CALCULÉE, À TITRE PROVISIONNEL, VOTRE COTISATION 2026

1 ^{ère} et 2 ^{ème} année d'activité	Assiette forfaitaire de 1 ^{ère} année : 9 131 €	Cotisation annuelle de 1 ^{ère} année : 1 141 €
	Assiette forfaitaire de 2 ^{ème} année : 9 131 €	Cotisation annuelle de 2 ^{ème} année : 1 141 €

À partir de la troisième année d'activité, le calcul est effectué en fonction de vos revenus professionnels de l'année **2024** ou d'un **revenu estimé** pour l'année en cours (2026).

- Assiette comprise entre **8 131 €* et 384 480 €** - Taux de cotisation = **12,5 %**.

* L'assiette minimale de cotisation correspond à **19 % du plafond annuel de la sécurité sociale en vigueur en 2026** (soit $19 \% \times 48 060 \text{ €} = 9 131 \text{ €}$). Ainsi, en 2026, la cotisation minimale du régime de retraite complémentaire s'élève à **1 141 €**.

RÉGIME INVALIDITÉ – DÉCÈS (RID)

La cotisation du régime invalidité-décès est appelée en classes **A, B, C** ou **D** selon votre option notifiée à la Caisse.
À défaut de choix exprimé, la cotisation est appelée en classe **B**.

EN CAS DE DEPART À LA RETRAITE EN 2026

Si vous prenez votre retraite en 2026, vous devez être à jour de vos cotisations (régime de base et régime complémentaire) et majorations de retard (régime complémentaire) et, le cas échéant, avoir cessé d'exercer l'ensemble de vos activités. L'attribution d'une pension de retraite de base et complémentaire ne fait pas obstacle à la poursuite ou reprise d'une activité libérale sous certaines conditions.

Pour tout renseignement sur le cumul activité-retraite, nous vous invitons à consulter le site internet de la Caisse : www.cavom.fr

Vous devez vous acquitter de vos cotisations comme mentionné ci-dessous :

Date de prise d'effet de vos retraites (base et/ou complémentaire)	Cotisations à payer pour être à jour au moment de votre départ à la retraite*
01/04/2026	Régularisation des cotisations RB et RC 2025 + 1/4 des cotisations RB et RC 2026 + cotisation RID en totalité + toutes les majorations de retard de retraite complémentaire depuis le début de l'activité
01/07/2026	Régularisation des cotisations RB et RC 2025 + 1/2 des cotisations RB et RC 2026 + cotisation RID en totalité + toutes les majorations de retard de retraite complémentaire depuis le début de l'activité
01/10/2026	Régularisation des cotisations RB et RC 2025 + 3/4 des cotisations RB et RC 2026 + cotisation RID en totalité + toutes les majorations de retard de retraite complémentaire depuis le début de l'activité

* Le fait d'être à jour de vos cotisations au moment de la liquidation de vos droits ne signifie pas que vous l'êtes pour le reste de l'année si vous poursuivez votre activité au-delà de la prise d'effet de votre retraite.

INFORMATIONS PRATIQUES

RENSEIGNEMENTS

- En consultant le site www.cavom.fr ou en appelant au : **01 85 55 36 37**, de 9h30 à 12h30, du lundi au vendredi.

PAIEMENT DES COTISATIONS

Le paiement des cotisations doit être réalisé exclusivement par voie dématérialisée, quel que soit le niveau des revenus. La méconnaissance de cette obligation entraîne **l'application d'une majoration fixée par décret**.

- Par prélèvement.** Pour en bénéficier, vous devez justifier d'au moins 12 mois d'affiliation.
- Par virement,** à l'aide du RIB sur l'appel de cotisations, en mentionnant votre numéro OM, ainsi que vos nom et prénom, et l'année de cotisation concernée.
- Par TIP SEPA :**



Vous utilisez l'enveloppe jointe, à affranchir au tarif en vigueur.
Joignez un **RIB** (relevé d'identité bancaire) pour le 1^{er} règlement ou lors de la modification de vos coordonnées bancaires

Envoyez votre TIP SEPA au :

Centre de Paiement CAVOM
TSA 82811
92894 NANTERRE CEDEX 9

Merci de vous acquitter de vos cotisations **individuellement**.

CHANGEMENT DE COORDONNÉES BANCAIRES

- Vous changez de numéro de compte bancaire.** Vous devez signaler vos nouvelles coordonnées bancaires en adressant à la **CAVOM** un nouveau relevé d'identité bancaire (RIB) au format IBAN.
- Vous changez de banque et bénéficiez du prélèvement automatique.** Il est nécessaire d'en informer la Caisse par courriel ou par courrier.
- Tout changement de coordonnées bancaires doit être signalé avant le 20 du mois, pour être pris en compte dès le mois suivant.**

RECOMMANDATIONS

- NE PAS JOINDRE DE COURRIER À VOTRE RÈGLEMENT PAR TIP SEPA
- Toute autre correspondance doit être adressée à : **CAVOM – 26 boulevard Maiesherbes – 75008 PARIS**

MAJORATIONS DE RETARD

- Les cotisations sont portables et payables dès réception du présent avis.
À défaut de paiement, les majorations seront appliquées **SANS LETTRE DE RAPPEL À PARTIR DU 31 MARS 2026**.

VOTRE COMPTE EN LIGNE (www.cavom.fr)

- La CAVOM met à votre disposition plusieurs services en ligne :**
 - Appels de cotisations au format *pdf* (rubrique Documents)
 - Attestation fiscale au format *pdf* (rubrique Documents)
 - Attestation à jour de cotisations au format *pdf* (rubrique Documents)
 - Bulletin de situation au format *pdf* (rubrique Tableau de bord, bouton CONSULTEZ MES DROITS)
 - Déclaration d'un revenu estimé (rubrique Tableau de bord, bouton FORMULER UNE DEMANDE)
 - Changement d'adresse (rubrique Tableau de bord, bouton FORMULER UNE DEMANDE)
 - Demandes diverses (rubrique Tableau de bord, bouton FORMULER UNE DEMANDE)